

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2022

Ordre du jour

- Choix des modalités de publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022,
- Modalités des photocopies pour les associations communales
- Questions diverses

Présents : Jeannine ALLEZARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Christian RICOUX, Patrick THOMAS

Présente excusée : Isabelle BARD (pouvoir donné à Henri MAVEL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie LEROY

Séance ouverte à 20h36

CHOIX DES MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2022 :

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal a décidé de publier ses actes par affichage.

MODALITES DES PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Afin de mettre les choses au clair, il est demandé à toutes les associations communales qui veulent des photocopies de fournir le papier couleur. La commune continuera de prendre en charge le coût des copies. Chaque association devra donc apporter la maquette des affiches sur clé USB ainsi que le papier couleur du format souhaité. Le reste du papier sera rendu avec les copies et ne sera plus stocké en mairie pour éviter tout litige !

Questions diverses :

- **Repas communal :**

Cette année, la municipalité devrait pouvoir organiser son repas communal (sauf mesures sanitaires contradictoires). La fête patronale aura lieu le 18 septembre prochain.

- **Traitement du porche de l'église et des portes de placards de la sacristie :**

Le bois du porche de l'église est vermoulu ! Il convient de le faire traiter rapidement. Il serait souhaitable d'en profiter pour faire traiter les portes de placards de la sacristie.

- **Main courante pour la montée de l'église :**

Le conseil municipal souhaite demander des devis pour installer une main courante pour monter à l'église. Une autorisation sera demandée à Mr et Mme Clémot Martinot pour l'apposer sur leur mur en bas de la cure.

- **Bancs sur les parcours de randonnées :**

Le conseil municipal ne souhaite pas investir dans des bancs le long des parcours de randonnées, assez nombreux car la commune n'est pas en mesure d'en assurer l'entretien.

- **Trous dans les chemins :**

Le bouchage des trous notamment entre les villages de Charret et la Friteyre ainsi dans la montée de Poulargues s'effectueront avant l'hiver.

- **Réunion avec le diocèse d'Ambert :**

Jeannine Allezard a assisté à la réunion avec l'archevêque pour récupérer un exemplaire de l'inventaire du petit patrimoine de l'église établi par commune.

La séance est levée à 21h43